



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 15 février 2022
Visio conférence (logiciel Zoom)

Le 15 février 2022 à 19h,

L'assemblée générale ordinaire du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG) s'est tenue par visioconférence, sous la présidence d'Alan GELIN-DEVISE, président de l'association. Monsieur Gilles VERDURE, secrétaire général, est chargé d'en rédiger son procès-verbal.

Les membres ont été convoqués par mail. Le Président de séance constate que 14 membres, dont 4 représentés, sont présents et déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée pour valablement délibérer sur l'ordre du jour, à savoir l'approbation du rapport moral et financier 2020-2021.

La liste des présents à cette Assemblée Générale ordinaire est jointe en annexe.



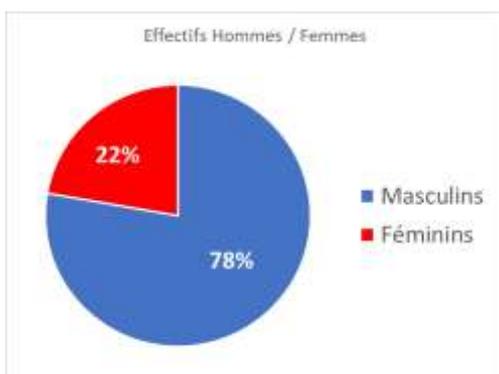
Rapport Moral :

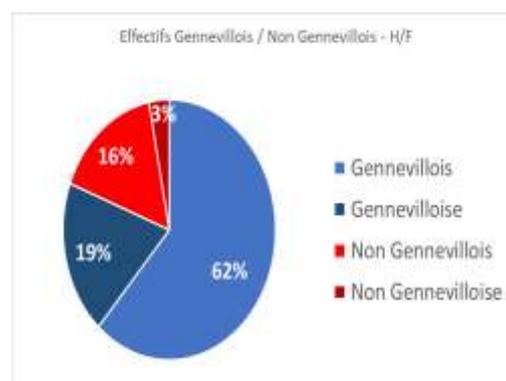
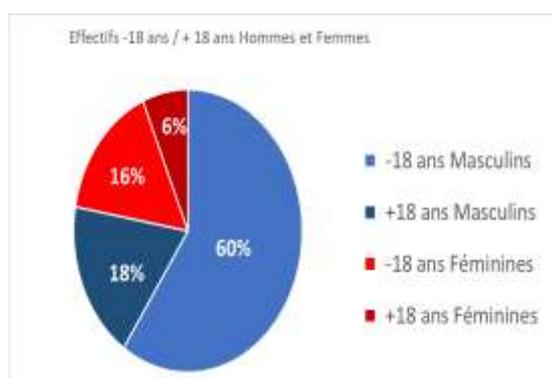
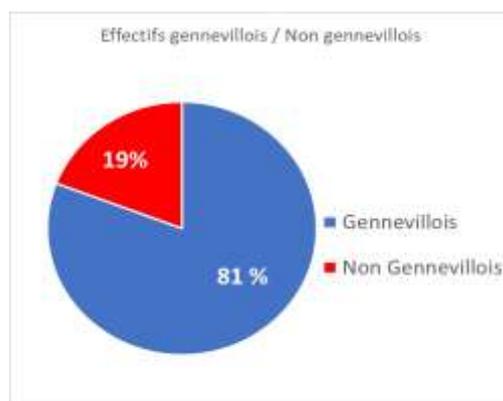
Au 30 juin 2021,

Le CSMG comptait 1240 adhérents contre 1556 la saison précédente, représentant une diminution de l'ordre de 20%. La crise liée au Covid-19, et notamment la reprise de sa propagation courant septembre 2020, entraînant avec elle les premières restrictions sanitaires (fermetures de gymnase, interdiction de pratique sportive pour les majeurs) et ce en pleine « rentrée sportive » et période des inscriptions a naturellement eu pour conséquence d'alarmer les adhérents potentiels sur la bonne tenue de cette nouvelle saison sportive (et ce en corrélation avec les mois d'arrêt en raison du confinement de mars 2020 et alors qu'aucune compensation n'ait été proposé à l'époque par le club).

Cette baisse d'adhérents de l'ordre de 20%, et bien que conséquente, est tout de même à relativiser car, s'élevant en moyenne à 28% au niveau national, le CSMG a donc et tant bien que mal réussi à limiter les dégâts.

Ci-dessous la répartition des effectifs pour la saison 2020-2021. Le détail par section est visible dans le tableau des effectifs distribué au même titre que les documents financiers.





En raison de la crise sanitaire actuelle, les activités sportives du club ont été impactées tout au long de la saison 20-21, au fil des restrictions sanitaires gouvernementales (couvre-feu, confinements, fermetures des installations sportives, arrêts des compétitions...) soit près de 25 semaines de fermeture (sur une saison de 36 à 40 semaines).

Contraint par ces restrictions, le club a toutefois fait en sorte de mettre en œuvre tout ce qui était possible pour limiter au maximum l'impact du Covid-19 sur ses pratiques en proposant à ses adhérents des pratiques alternatives et/ou de compensation (cours en distanciel, en extérieur, stages durant les vacances scolaires, prolongation de la saison sur le mois de juillet). Néanmoins et malgré toute la bonne volonté du club, nos membres n'ont malheureusement pu bénéficier de leurs activités sportives dans les conditions qui étaient celles prévues au moment de leur adhésion. Pour cette raison, une mesure de compensation financière a été prise en fin de saison, en faveur des adhérents 20-21 dans le cadre de leur réinscription potentielle sur la saison 21-22.

Au 30 juin 2021, le CSMG compte 14 activités sportives.

Les effectifs salariés du CSMG comptabilisent 12 salariés, 8 éducateurs sportifs à temps partiel pour 4 personnels administratifs à temps plein; 10 CDI ou CDII (intermittent) et 2 CDD tout deux transformés en CDI au 1^{er} juillet 2021.

L'ensemble des installations sportives municipales utilisées par le C.S.M.G, ainsi que la Maison des Sportifs accueillant l'administration du club, sont mises à disposition à titre gracieux par la municipalité, et font l'objet de conventions annuelles. La municipalité n'a pas communiqué sur le coût de la mise à disposition des installations ; le montant chiffré de cette mise à disposition ne sera donc pas intégré dans l'annexe qui accompagne les éléments comptables du CSMG. Pour rappel, le dernier chiffrage réalisé par les services municipaux lors de la saison 2015-2016

mentionné un montant total de 326 600 €. Le volume d'attribution de créneaux horaires ainsi que les installations sportives utilisées ayant évolué depuis cette date, ce montant n'est plus d'actualité et pertinent aujourd'hui.

*** Vie des sections & Principaux Résultats Sportifs :**

L'actualité des sections du C.S.M.G a été partiellement communiquée, mais on notera cependant :

*** section AIKIDO :**

Pas d'actualité de la section sur 2020-2021. Faute d'un nombre suffisant de pratiquants, aucune activité n'a été proposée.

Depuis 2 ans, Jean Marc Sério, dirigeant de la section, ainsi que l'ancienne direction du CSMG, a essayé d'attirer l'attention de la municipalité sur le fait que le lieu de pratique (le gymnase Paul Langevin) était inadapté à la pratique de cette discipline pour des questions notamment de sécurité (voitures fracturées et mauvaise fréquentation globale) ainsi que sanitaires (saleté, vitres cassées entraînant une pratique dans le froid). Qu'il était, pour ces considérations et en raison du peu de créneaux proposés (un créneau jeune et un créneau adulte) extrêmement difficile de conserver les adhérents intéressés qui préféreraient finalement aller pratiquer dans les villes alentours. Ce qui expliquait ces faibles effectifs.

Faute de solution plus adéquate trouvée avec la municipalité quant aux conditions de pratique (attribution d'un autre gymnase et davantage de créneaux d'entraînement) au motif notamment que la section n'avait pas assez d'adhérents, Jean-Marc Sério a décidé avec regret, et ce après 3 ans d'enseignement, de ne pas reconduire l'activité sur la saison 21-22, malgré selon lui un potentiel encore inexploité. Tout en se laissant la possibilité de reprendre à l'avenir, si les conditions sus nommées étaient enfin réunies.

*** section ATHLETISME :**

Malgré la crise liée au Covid, qui a impacté les compétitions, la section a pu, en tant que discipline dispensée en extérieur, et contrairement aux pratiques en salle, proposer, hors période de confinement et couvre-feu, des conditions quasi normales de pratique. La crise liée au Covid ne s'est donc pas fait ressentir sur les effectifs de la section qui a su maintenir ses effectifs N-1 : 62 adhésions contre 64 la saison passée (-2 adhérents). La section continue à être tournée majoritairement vers les mineurs (61% des effectifs), les adultes ayant été globalement plus contraints par les restrictions sanitaires que les mineurs.

A noté également, et cela tend à augmenter chaque année, la part belle faite à la pratique féminine, qui atteint pour la première fois la barre des 50% de pratiquantes.

A noter une belle progression des effectifs en cette saison 21-22 avec un quasi doublement des effectifs jeunes. Un retour également à la compétition, avec plusieurs podiums dans les compétitions départementales et régionales FSGT venus récompenser les efforts et l'implication des jeunes concernés ainsi que de l'encadrement.

*** section BADMINTON :**

En tant que sport d'intérieur, la section Badminton a naturellement été fortement touchée par les différentes restrictions sanitaires (confinements et couvre-feu entraînant la fermeture des installations sportives notamment, incapacité de pratiquer en intérieur pour les mineurs et surtout les majeurs sur quasiment l'intégralité de la saison et ce dès le mois d'octobre jusqu'au mois de

mai). Les inscriptions et effectifs ont donc été très grandement impactés. 51 adhérents contre 115 lors de la saisons 19-20.

Aucune compétition ni évènements exceptionnels, type tournoi interne, n'a pu être proposés.

Afin de conserver un lien avec les adhérents et de maintenir un semblant de pratique, la section a tenté de s'adapter en proposant des séances de « speedminton » (dérivé de tennis et de badminton) en extérieur, certains midis et week-end. Ces séances ont trouvé leurs habitués, sans malheureusement rencontrer un énorme succès.

Dans cette même optique de maintien du lien social, le barbecue/AG de fin de saison a été organisé en cours de saison.

*** section *BODY TAE KWON DO* :**

Malgré les difficultés relatives covid, les cours ont pu être maintenus grâce aux cours en ligne pendant les confinements et/ou couvre-feu ainsi que les cours en plein air quand les gymnases étaient fermés. Cela a permis aux adhérents de maintenir une activité physique mais aussi un lien social en temps de confinement.

Deux nouveaux créneaux ont été créés, le premier par le biais d'une activité « Cross Fight » afin d'attirer un public masculin et le Body taekwondo à destination des seniors, public parfois atteint d'ALD.

Au cours du mois de juin 2021, la section a proposé des cours gratuits d'initiation au cross Fight pour les ados qui a attiré beaucoup de collégiens, ce qui a abouti à la création d'un nouveau créneau à partir de septembre 2021. L'année a très bien démarré avec une belle augmentation des adhésions. La section propose donc des cours à différents publics : des « baby » aux seniors en passant par le sport santé.

Une action de sensibilisation a été mise en place en novembre en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes en collaboration avec la section SARC (self défense) et le soutien du CSMG Omnisports. Une cinquantaine de participantes étaient présentes avec de très bons retours. Prochaine action prévue pour la journée des droits des femmes en mars prochain avec la collaboration de la ligue IDF de taekwondo qui souhaite accompagner un club francilien qui propose du Body taekwondo.

La section est heureuse de pouvoir compter sur le soutien du CSMG dans la mise en place des actions de développement et surtout de pouvoir proposer une activité sportive à un maximum de gennevillois, de différents publics.

*** section *BOXE FRANÇAISE* :**

Les effectifs ont baissé de 61 adhérents à 44 adhérents. Cette baisse concerne quasi exclusivement la catégorie adulte qui n'a pas souhaité adhérer au club faute de pouvoir pratiquer dans des conditions sereines, en intérieur et avec contact.

La section a été en effet très impactée par les fermetures successives des gymnases, et a été confronté à l'incapacité de pratiquer, propre aux sports de contact (combat).

Pour ce qui est du public mineur, la section s'est donc adaptée, lors des fermetures de gymnase, en proposant des cours en extérieur, au parc des sports, lorsque la météo le permettait afin de maintenir le contact et un semblant de pratique à ses jeunes adhérents.

La reprise d'activité est actuellement très satisfaisante, également chez les adultes (+16 ans) avec une trentaine d'adhérents, malgré les contraintes sanitaires toujours existantes.

Avec, il faut le relever, et ce comme chaque année, une bonne partie des effectifs composés de féminines (40%)

*** section *ESCRIME* :**

Malgré le Covid, et la fermeture de gymnase, les effectifs de la section ont maintenu leur progression pour atteindre les 18 adhérents (doublé en deux saisons). Une saison au trois quarts impactés par les fermetures du gymnase sans qu'aucun moyen de s'adapter n'ait été possible, du fait de la spécificité de la discipline. La saison a pu avoir lieu dans des conditions quasi normales entre septembre et le confinement d'octobre. Entre décembre et février puis à partir de la mi-mai jusqu'à début juillet.

Une nouvelle fois, la section était composée uniquement de mineurs, exclusivement gennevillois.

*** section *FOOTBALL* :**

Après une saison 2019/2020 déjà particulière avec l'arrêt prématuré des compétitions en mars 2020 lors du premier confinement, la saison 2020/2021 a elle aussi été marquée par la pandémie de COVID-19.

La succession des décisions gouvernementales dans la lutte contre l'épidémie, notamment celles relatives à la pratique sportive, n'a pas permis la reprise des compétitions et a conduit à une saison blanche de compétitions pour tous les clubs (dès la fin octobre 2020).

Toutefois, la section n'a pas ralenti son activité bien au contraire et a mis tout en œuvre afin de s'adapter aux nouvelles conditions de pratique et permettre aux adhérents de pouvoir continuer à pratiquer le football.

Les horaires des séances ont été modifiés afin d'optimiser les créneaux impactés par les couvre-feux, notamment les week-ends afin de permettre au plus grand nombre d'avoir une continuité de pratique.

La section s'est évertuée à poursuivre notre politique toujours plus dynamique et attractive pour ses pratiquants en concertation et avec le soutien de l'omnisport.

Les dirigeants ont fait le choix financier de ne pas acheter de Packs pour la saison 2020/2021 afin de préserver la santé financière de la section et de fidéliser les adhérents à travers des choix plus responsables ainsi que le remboursement de leur participation à l'achat de ces Packs .

Avec l'amélioration des conditions sanitaires en toute fin de saison, des stages ont pu être organisés début juillet pour les catégories U6 à U18.

Dans le contexte de crise sanitaire qu'il a fallu traverser, la section se devait d'être aux côtés de ses adhérents avec un accompagnement spécifique et adapté à cette situation sans précédent. Et espère avoir fait au mieux pour continuer à la faire fonctionner et pérenniser son action auprès de ses adhérents.

*** section *HALTEROPHILIE-MUSCULATION* :**

La saison 2020-2021 n'a pas été tendre. Avoir su survivre au « Stop and Go » relève du miracle d'après Franck Masclef, président de la section. Qui plus est pour une discipline comme l'haltérophilie qui nécessite continuité et régularité dans la pratique.

Avec 45 adhérents, soit 16 de plus que la saison précédente, la section s'en tire avec plus que les honneurs. La section a en effet réussi tout au long de la saison à diversifier sa pratique en faveur des publics « prioritaires » bénéficiant de dérogations pour pratiquer une APS en temps de Covid :

1°) De janvier à août 2021, la convention signée avec l'université de Bobigny a permis à des étudiants de la filière STAPS de venir profiter d'entraînement d'haltérophilie dans le cadre de leur formation. Également sur le même modèle, un certain nombre d'adhérent préparant

notamment des BPJEPS, et donc concernés par les dérogations, ont ainsi pu accéder à la salle de musculation en faisant.

2°) La certification « Sport-santé » de l'éducateur salarié Paul N'Dicka Matam a permis également d'accueillir un certain nombre d'adhérents sur prescription médicale (APA).

Enfin, la possibilité d'accueillir les mineurs pendant une bonne partie de l'année ont permis à la section de les garder impliqués.

Le rapprochement entrepris avec le lycée Galilée afin de développer une passerelle entre l'activité sportive du Lycée et une continuité de pratique au CSMG a été quelque peu contrarié par la situation sanitaire. Ce rapprochement reste à raviver.

Tous ces éléments nous ont permis de maintenir une activité durant la saison et de déboucher sur l'évolution d'un CDD vers un CDI pour notre éducateur, au mois de juin 2021.

En termes de compétition, et comme pour beaucoup d'autres disciplines, La saison sportive a été totalement blanche. La section a de belles ambitions sportives pour 21-22. Elle a en effet aligné une équipe féminine à même d'accrocher une place en Nationale. Cela montre la belle dynamique en cours concernant la pratique féminine au sein de la section. Deux équipes masculines ont également été alignées, dont une est quasi assurée d'être incluse dans la Nationale 3 (comme décrit dans le règlement sportif FFHM de 2021-2022).

Il reste à développer et cadrer l'activité de préparation physique interne au CSMG, telle qu'abordée en fin de saison avec la direction du CSMG et pour laquelle du matériel a été acquis. Matériel qui permet en outre de diversifier les pratiques proposées : cross training et pratique APA envers le public issu du parcours santé municipal.

Franck Masclef tient à remercier le bureau exécutif ainsi que la direction du club pour avoir appuyé et fait déboucher l'achat de ce matériel et tient à le remercier de sa présence, de ses conseils, de son écoute et de son aide tout au long de ses mois difficiles.

La visite et la présence du nouveau président du CSMG ainsi que des membres du bureau sont relevés et ont été grandement appréciées.

Est relevé en outre les difficultés, encore jamais rencontrées avant ces derniers mois, d'assurer la continuité d'accès à la salle de musculation du gymnase Auguste Delaune auprès des services des sports de la municipalité. Alors que l'haltérophilie impose une continuité et une régularité de pratique et que cette discipline est soumise à un calendrier fédéral atypique (compétition dès le mois de septembre et tôt en début d'année civile qui ne lui permet de supporter que peu de fermeture lors des semaines de vacances scolaires)

*** section *HANDBALL* :**

En tant que sport de contact en intérieur, le Handball a été particulièrement impacté par les restrictions sanitaires liées au Covid. Elle n'a pu pratiquer que lors du maintien des ouvertures de de gymnases soit trois mois dans l'année. Ce qui n'a pas été suffisant pour pérenniser le nombre d'adhésion cette année. Les effectifs ont baissé de moitié pour arriver à 11 adhérents.

Suite à cette saison très particulière, l'éducateur sportif a décidé de ne pas poursuivre ses interventions au CSMG. Après quelques semaines d'atermoiements, une éducatrice détachée par la ligue IDF de Handball intervient à raison d'une séance hebdomadaire et tente tant bien que mal de relancer la dynamique.

Des projets de développement sont en cours au sein de la section.

*** section *KARATENERGY* :**

La section karaté au même titre que les autres disciplines a été impactée par les fermetures successives des gymnases, et a été confronté à l'incapacité de pratiquer propre au sport de contact (combat).

La section s'est donc adaptée en proposant des cours en visio et/ou en extérieur afin de maintenir le lien et un semblant de pratique à ses adhérents.

La saison 2020-2021 a été une période de remobilisation de l'équipe de compétiteurs, laquelle avait été affectée par les épisodes COVID.

Très régulièrement la section karaté du CSMG obtient des podiums lors des compétitions départementales (tournoi des communes, coupes et championnats départementaux). La saison avait très bien débuté puisque le club était classée 5^{ème} sur les 80 clubs engagés sur le département... avant le confinement d'octobre.

Cette remobilisation s'est confirmée en ce début de saison 2021-2022 avec des résultats très encourageants et prometteurs puisque 3 benjamins se sont qualifiés pour la coupe de France à Amiens en mai 2022. Avec le soutien du CSMG Omnisports, une délégation accompagnera nos champions lors de ce déplacement.

Formations :

Notre club de karaté cette saison compte 7 ceintures noires actives et 5 ceintures marron.

Philippe METENS, notre vice-président s'occupe de la préparation des examens aux dans pour former nos futures ceintures noires.

Melvin LEROY ceinture noire 1ère dan, assiste philippe dans la préparation et l'accompagnement de nos compétiteurs tant en combat et katas.

Emmanuel DIPANDA prépare son 2^{ème} dan.

Fort de ces nouveaux diplômés, l'équipe d'encadrement du club s'est étoffée et permet désormais de cibler nos actions de préparation aux grades et aux compétitions.

La section karaté est également intervenue comme depuis 3 ans dans le cadre du parcours sport-santé du CMS

*** section *NIHON TAÏ JITSU - SARC* :**

Doublement concernée en tant que discipline d'intérieur et « de contact », qui plus est quasi exclusivement vers un public adulte, la section a connu une saison quasi blanche d'octobre à la mi-mai du fait des différentes restrictions sanitaires.

Les entrainements n'ont repris qu'au printemps et en extérieur, quasiment tous les dimanches, ainsi que sur la période estivale.

Les effectifs ont ainsi baissé de 32 à 20 adhérents.

Seul point positif : Alain Ait-Hamadouche, dirigeant et instructeur du NTJ a obtenu en décembre 2020 son 6ème Dan, l'examen national ayant été maintenu

*** section TAE KWON DO :**

Comme les autres disciplines d'intérieur et de combat, la section Taekwondo a été impactée dans sa pratique par les fermetures successives de son dojo, et a été dans l'incapacité de pratiquer dans des conditions sereines sa discipline, du fait Absence de contact/combat.

La section s'est donc adaptée en proposant des cours en visio et/ou en extérieur afin de maintenir le contact et un semblant de pratique à ses adhérents.

Les effectifs ont connu une baisse, de 121 adhérents la saison précédente à 91 cette année. Uniquement composés de mineurs et quasi exclusivement de gennevillois (96%), la proportion de fille continue elle à augmenter (40%)

*** section TENNIS DE TABLE :**

En tant que sport se pratiquant en intérieur, la saison a bien évidemment été très perturbée par le confinement et les couvre-feux successifs.

La section a fini la saison avec 18 adhérents, contre 39 la saison passée. Les adultes, très rapidement impactés par les restrictions sanitaires, ne sont pas inscrits cette saison (2 adhérents majeurs seulement).

Néanmoins le 6^e Grand Tournoi Annuel sur 2 tableaux de 14 joueurs (uniquement jeunes : Débutants et Moyens / Confirmés) a tout de même pu être mis en place en janvier 2021 dans des conditions adaptées au couvre-feu à 18h.

Par la suite et afin de s'adapter à la fermeture des gymnases qui s'en est suivie (février-mai), des cours, animations et tournois ont été organisés dans l'espace public sur les tables en béton de la ville, à partir du printemps et quand la météo et la motivation (fluctuante) des pratiquants l'a permis. Le club a fait le maximum pour maintenir le lien avec ses jeunes pratiquants, et essayé de compenser au maximum l'absence de cours en proposant des rattrapages dès que cela a été possible, notamment sur les vacances scolaires ainsi qu'en prolongeant la saison sur le mois de juillet. Par ce biais des cours adultes ont également été mis en place, gratuits en l'occurrence, afin de redynamiser la section et recréer du lien en vue de la saison 21-22.

*** section VOLLEY BALL :**

La section a connu une saison totalement blanche n'ayant pas que très peu eu accès au gymnase et ne pouvant compter sur des effectifs suffisants pour pratiquer. A l'issue de cette saison très particulière et confortés par les difficultés toujours plus importantes à trouver son public, les dirigeants de la section ainsi que les éducateurs n'ont pas souhaité relancer l'activité sur la saison 21-22. La question du maintien de cette section au sein du CSMG est en suspens.

*** CONCLUSION :**

Par cette AG, se conclue une saison extrêmement délicate quant à l'organisation de nos activités sportives mais également d'un point de vue humain, à la fois pour nos adhérents mais également pour nos encadrants qu'ils soient bénévoles et salariés. Un remerciement est d'ailleurs adressé à l'ensemble de ces intervenants, notamment bénévoles (dirigeants, éducateurs, accompagnateurs) sans qui les engagements et actions du club ne seraient possibles.

D'un point de vue effectifs, la baisse du nombre d'adhérents, bien que conjoncturelle et moins élevée qu'en moyenne au niveau national, reste très importante d'une saison à l'autre et a touché la très grande majorité des sections sportives du club.

Sur les 1240 adhérents qui composent le CSMG, 1002 sont Gennevillois, soit 81% des effectifs (exactement le même ratio que l'année précédente malgré la baisse globale des effectifs). Le club

continue de proposer ses activités à une majorité de jeunes âgés de moins de 18 ans (934 adhérents pour 75% des effectifs), dont 89% sont des jeunes Gennevillois.

Bien que le développement de nouvelles activités reste d'actualité au CSMG, la pérennisation et le développement de celles déjà présentes restent la priorité. Il convient en effet d'être attentif à l'évolution des effectifs des sections composant le club. En ce sens, les chiffres de la saison 2021-2022 laisse place à un grand optimisme. Quoiqu'il en soit, un travail de répartition des créneaux plus en adéquation avec le nombre d'adhérents annuel reste envisageable, notamment au regard de l'occupation des installations sportives municipales qui sont saturées.

Vote pour la validation du rapport moral.

Résultat du vote : Pour : 13
 Contre :
 Abstention : 1



Rapport Financier :

Les documents portés à la connaissance de l'assemblée incluent le bilan, le compte de résultat global et le résultat par section au 30 juin 2021.

L'exercice comptable arrêté au 30 juin 2021, acte un résultat excédentaire de 73 889 €. Au lancement de la saison, le C.S.M.G a démarré son exercice comptable avec un report à nouveau positif de 117 332 €. Avec cet excédent annuel, les fonds propres de l'association s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à 191 221 €.

Cet excédent, relativement important, ou du moins la lecture qui doit en être faite est à nuancer car il est dû, au même titre que le résultat de la saison passée, à la diminution des dépenses budgétées et non réalisées pour cause de COVID-19 et les restrictions sanitaires qui en ont découlé (fermeture des installations, annulations de cours entraînant par ricochés l'absence d'encadrement et donc de rémunération des éducateurs. Sur le même modèle, l'annulation des compétitions a entraîné l'absence de frais de déplacements, de frais de missions, d'engagements d'équipes et de défraiements. Également sur l'achat de matériels sportifs qu'il n'y a pas eu à renouveler. L'arrêt parfois total de nos activités a donc eu un impact positif sur bon nombre de postes de dépenses.

A partir de novembre 2020, alors que le second confinement venait d'être décrété et donc que la situation sanitaire ne s'améliorait pas, la direction du club a pris la décision, en l'absence de visibilité à court, moyen et long terme de solliciter le recours au dispositif de « l'activité partielle » afin de préserver les emplois de ses salariés et prémunir le club de retombées trop négatives sur ses états financiers.

Dans ce contexte de réduction partielle voire totale d'activité, l'ensemble des salariés, tant éducateurs sportifs que personnels administratifs, a été placé sous régime de l'activité partielle (« chômage partiel »). Dans le cadre ce dispositif, les salariés ont pu percevoir une indemnité compensatrice versée par le club (puis remboursé par l'Etat) correspondant à 70 % de leur rémunération brute pour chaque heure chômée. En sus, le bureau exécutif a décidé de soutenir ses salariés en assurant le complément de salaire (au-delà des 70% minimum) afin qu'ils puissent conserver leur rémunération nette habituelle.

La question du maintien ou non de ce dispositif a été conditionné tout au long de la saison à l'ouverture et fermeture des installations sportives. Le retour à une situation normale et donc la

sortie du dispositif n'a été entrepris qu'à la mi-mai 2021, pour un montant d'indemnisation s'élevant au total à près de 47000 € (46 764 €).

Malgré la baisse généralisée du nombre d'adhérents et donc du montant global de cotisation (182 971 € cette saison contre 229 000€ la saison précédente), toutes les sections, au regard des informations précitées, ont obtenu un résultat excédentaire (plus ou moins élevé en fonction des charges fixes à assumer par les sections). Toute, exceptée une, le body Taekwondo, seule section ne pouvant se prévaloir à l'époque de l'attribution d'une subvention municipale de fonctionnement, afin de compenser sa perte de recettes (Cette disparité que subissait le Body Taekwondo a été corrigée en vue de la préparation budgétaire 21-22 par l'approbation en comité directeur du projet de nouvelle répartition de la subvention municipale de fonctionnement, projet qui a redéfini les montants attribués aux sections en fonction de critères communs, précis et objectifs).

L'important excédant réalisé lors de la saison 20-21 est donc conjoncturel et ne doit pas réduire la vigilance du club quant à l'élaboration cohérente des budgets annuels.

Dans ce même objectif de préservation de la santé financière du club, la direction a pris soin de solliciter les aides étatiques dont les critères d'attribution lui permettaient de bénéficier. Il en va ainsi de l'attribution du fond de solidarité (aide à destination des entreprises ayant perdu au moins 50% de son chiffre d'affaires N-1) au titre des mois de septembre 2020 à janvier 2021, et ce à hauteur de 41 500 €.

Du fait de l'attribution de ces aides : fond de solidarité et chômage partiel, la structure centrale, historiquement sujette à un déficit structurel, faute de recettes (et dont la réduction de ce déficit est également l'une des principales ambitions du projet approuvé de répartition de la subvention municipale de fonctionnement) aurait pu, cette année, obtenir un résultat excédentaire (+8000 € théorique)

Néanmoins, au vu de ce résultat positif, et dans l'objectif, comme énoncé dans le rapport moral, de valoriser la fidélité et la patience de nos adhérents 20-21 en cette période délicate pour tous, mais également de dynamiser la rentrée sportive 2021, le CSMG a pris le parti de leur proposer un avoir dans le cadre d'une potentielle réinscription sur la saison 21-22. Les montants des avoirs (-25%, -40% ou -70%) ont été établis en fonction de l'impact du Covid sur le nombre de mois de pratique au sein de leur section sportive respective : -25% pour nos activités extérieures qui ont pu pratiquer dans des conditions quasi normales excepté la pratique en compétition jusqu'à -70% pour les activités n'ayant pas été en capacité de s'adapter aux périodes de fermetures et de restrictions.

Le montant total prévisionnel d'avoirs s'élevant 53 470€ a été comptabilisé sur l'exercice comptable 2020-2021 et ce à la charge de la structure centrale qui assume donc le manque à gagner en termes de cotisation pour les sections sportives. Le résultat de la structure centrale est donc et par conséquent redevenu déficitaire (-44 474€).

Également, et afin de se conformer aux obligations comptables, le CSMG a introduit, et ce pour la première fois, « la valorisation du bénévolat » au sein de ses états financiers 20-21. Cette valorisation a consisté à recenser toutes les contributions bénévoles, au moyen d'un tableau faisant figurer l'identité des bénévoles, leurs missions et habilitations ainsi que leur temps d'intervention, afin de « valoriser » ces heures selon un « coût de remplacement » (Smic horaire).

L'intervention des bénévoles au sein du CSMG, au titre de la saison 20-21 (impactée par le Covid-19) a ainsi été établie à 80 722 €

Le Commissaire aux Comptes du club, représentant le Cabinet JPM, ayant dû quitter la visio conférence de manière prématurée, la parole n'a pu être leur être donnée afin qu'ils puissent présenter leur rapport annuel de l'exercice clos au 30 juin 2021.

Anthony Boussageon, directeur du club, se chargé de rappeler que dans le cadre de ses missions, le cabinet a procédé à la vérification des comptes effectués par les services administratifs compétents du club, qui lui ont fourni l'ensemble des éléments nécessaires au travail d'audit et de contrôle effectué par le cabinet.

Que les Commissaires aux comptes ont fait état de leurs observations au sein de leur rapport général et rapport spécial et qu'ils certifie que les comptes sont sincères et réguliers, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice comptable, ainsi que de la situation financière du C.S.M.G.

Vote pour la validation du rapport financier.

Résultat du vote : Pour : 13
 Contre :
 Abstention : 1

Comme chaque année, il est nécessaire que l'Assemblée Générale Ordinaire du club approuve la gestion du club par la Direction. Il s'agit donc dès à présent de soumettre à l'approbation de l'assemblée cette dernière en donnant quitus à la Direction.

Vote pour donner quitus aux administrateurs quant à la gestion de la saison 2020-2021

Résultat du vote : Pour : 13
 Contre :
 Abstention : 1

Enfin, il est impératif que l'Assemblée Générale Ordinaire du club valide l'affectation du résultat comptable en compte de report à nouveau.

Vote pour l'affectation du résultat saison 2020-2021 en compte de report à nouveau :

Résultat du vote : Pour : 13
 Contre :
 Abstention : 1



Rappel des dossiers en cours :

Le président et secrétaire de séance rappellent aux membres présents la volonté qu'a eu le club de procéder à un changement de banque, en raison des récurrentes difficultés rencontrées avec notre banque actuelle la caisse d'épargne. Que suite à une prospection et rendez-vous auprès de plusieurs banques, le choix du club s'est arrêté sur la société générale

Que ce choix retenu par le Bureau du club a été soumis à l'approbation du comité directeur. Que l'ouverture de compte est à présent effective, dans l'attente du transfert des fonds de l'ancienne banque à la nouvelle, et la clôture définitive des comptes à la caisse d'épargne.

Le président et secrétaire de séance rappelle également que le bureau souhaitait changer le logo du club afin de le moderniser. Ce changement est en passe d'aboutir à l'issue d'un concours organisé auprès de plusieurs designers sur un site spécialisé. Le choix s'est déjà porté sur un logo, dans l'attente de la validation définitive. Le logo désigné est présenté aux membres présents.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Fait à Gennevilliers,
Le 17 février 2022



Président de séance
Alan GELIN-DEVISE



Secrétaire de séance
Gilles VERDURE

Annexes au procès-verbal :

- Liste des présences à l'Assemblée Générale
- Tableau des effectifs au 30 juin 2021
- Bilan et compte de résultats au 30 juin 2021
- Résultat financier par section au 30 juin 2021